



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt cinq Le 07 janvier à 19 h 00 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	Etaients présents : <b>ASTIER Fabienne, ASTIER Robert, BELTRAMI Henri, BENOIT Nathalie, BERARD Patricia, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, BUTHOD Maryse, COURTOIS Michel, CRETIER Bertrand, GENTIL Isabelle, GIROD GEDDA Isabelle, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MONTMAYEUR Myriam, OUGIER Pierre, PELLICIER Guy, SILVESTRE Jean-Louis, TRESALLET Gilles, VENIAT Daniel Jean, VILLIEN Michelle</b>
Nombre de Conseillers : 29 En exercice : 29 Présents : 21 Votants : 25 Pour 21 Contre 4 Abstention /	Excusés : <b>DE MISCAULT Isabelle (pouvoir à ASTIER Fabienne), FAGGIANELLI Evelyne (pouvoir à OUGIER Pierre), MICHÉ Xavier (pouvoir à BOCH Jean-Luc), VIBERT Christian (pouvoir à SILVESTRE Jean-Louis)</b>
Date de convocation : 31/12/2024	Absents : <b>BUTHOD-RUFFIER Odile, DUSSUCHAL Marion, ROCHET Romain, VALENTIN Benoît,</b>
Date de publication : 14/01/2024	Formant la majorité des membres en exercice  Monsieur Michel GOSTOLI est élu secrétaire de séance

Délibération n°2025-005

Objet : **Vote du Budget Annexe Parkings 2025**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2311-1 et suivants et R 2311-1 et suivants, relatifs à l'adoption des budgets,

**VU** la loi n° 2024-1167 du 6 décembre 2024 de finances de fin de gestion pour 2024,

**VU** l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux,

**VU** la délibération n°2024-219 du 3 décembre 2024 prenant acte du rapport d'orientation budgétaire et du débat d'orientation budgétaire (DOB) 2025,

**VU** l'avis favorable de la commission des finances de La Plagne Tarentaise du 17 décembre 2024,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'adoption du budget annexe des parkings pour la commune de La Plagne Tarentaise. Il précise que ce budget est voté hors T.V.A. conformément à la comptabilité M4.

Il rappelle que le détail du budget a été débattu lors des commissions de finances. Suite aux propositions faites lors des diverses commissions préparatoires au budget, tous les points ont été abordés, toutes les modifications ont été effectuées, et toutes les questions ont pu être évoquées lors de ces diverses réunions et commissions.

Monsieur le maire demande donc au conseil municipal d'approuver le budget annexe des Parkings pour 2025 ainsi qu'il suit :

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.*

BUDGET PARKINGS	PROPOSITION 2025 (EUROS H.T.)
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	492 200,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	492 200,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	157 000,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	157 000,00 €

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement se composent :

- Des charges à caractère général (chapitre 011) pour 260 000,00 euros,
- Des atténuations de produits (014) pour 7 000,00 euros
- Du virement à la section d'investissement (chapitre 023) pour 32 000,00 euros.
- Des opérations d'ordre entre sections (chapitre 042) pour 120 000,00 euros,
- Des autres charges de gestion courante (65) pour 200,00 euros
- Des charges financières (66) pour 68 000,00 euros
- Des charges exceptionnelles (67) pour 5 000,00 euros

Ces dépenses sont financées par :

- Les recettes provenant des ventes de produits (chapitre 70) pour 480 800,00 euros,
- Les opérations d'ordre (042) pour 11 400,00 euros,

La section de fonctionnement s'équilibre pour un total de **492 200,00 euros**.

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de la section d'investissement se composent :

- Des emprunts et dettes (16) cautions pour 10 000,00 euros
- Des immobilisations corporelles (chapitre 21) pour 135 600,00 euros
- Des opérations d'ordre (040) pour 11 400,00 euros

Ces dépenses sont financées par :

- Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) pour 32 000,00 euros,
- Des opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) pour 120 000,00 euros,
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) pour 0.00
- Des emprunts et dettes (cautions ch. 16) pour 5 000,00 euros

La section d'investissement est équilibrée pour un montant de **157 000,00 euros**.

Après exposé et en avoir délibéré,

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** le Budget Annexe 2025 des Parkings de La Plagne Tarentaise.

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Pour copie conforme :  
Le secrétaire de séance  
Michel GOSTOLI



Pour copie conforme :  
Le maire  
Jean-Luc BOCH

